

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 4 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS RELATIVES À LA MÉTHODE DE CHEMINEMENT  
DES COÛTS**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 60;
  - (ii) Pièce [B-0024](#), p. 37;
  - (iii) Pièce [B-0021](#), p. 52;
  - (iv) Pièce [B-0021](#), p. 15 et 16;
  - (v) Pièce [B-0021](#), p. 17, Tableau 5.

**Préambule :**

(i) « Le tableau A2-19 présente les clés de répartition employées pour faire cheminer les coûts de l'activité vers la Vue électrique.

**TABLEAU A2-19 :  
CLÉS DE RÉPARTITION – GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES DE L'ENTREPRISE ET VALORISATION  
DES STRATÉGIES D'AFFAIRES**

Activité de soutien	Produit et service	Clés de répartition
Services corporatifs	Gestion intégrée des risques de l'entreprise et	Attribution directe
	Valorisation des stratégies d'affaires	Pourcentage d'effort par personne

*Les coûts d'assurances sont répartis directement considérant que les primes d'assurances sont associées à des actifs spécifiques, qui eux, demeurent distinctement associables aux activités réglementées de transport ou de distribution ou encore aux activités non-réglementées de l'entreprise. Pour les coûts associés aux autres responsabilités des activités Gestion intégrée des risques d'entreprise et Valorisation des stratégies d'affaires, la clé de répartition est le pourcentage d'effort par personne évalué par le responsable du produit.* » [nous soulignons]

(ii) « 12.1. Veuillez détailler le montant de la ligne « Facturation interne directe » (référence (ii)) en précisant les produits et services qui le composent, pour chacune des entités de la Vue électrique (Transport, Distribution, Non réglementé).

*Réponse : Le tableau R-12.1 présente la Facturation interne directe de façon détaillée.*

**TABLEAU R-12.1 :**  
**FACTURATION INTERNE (FI) DIRECTE PAR PRODUITS ET SERVICES (2022, M\$)**

	FI directe			Total dans la vue électrique
	Transport	Distribution	Non réglementé	
<b>Technologies numériques</b>	19,5	30,7	23,1	73,3
Télécommunications de réseau d'énergie	6,8	12,1	11,5	30,4
Services de développement	12,7	18,6	11,6	42,9
<b>Services partagés</b>	11,6	5,1	22,0	38,7
Immobilier	4,5	1,7	1,3	7,5
Transport	1,1			1,1
Environnement	6,0	3,4	20,7	30,1
<b>Services corporatifs</b>	20,8	10,0		30,8
Affaires juridiques et réglementaires	20,8	10,0		30,8
<b>Innovation</b>	37,6	43,6	35,3	116,5
<b>Construction</b>	10,0	1,4	11,7	23,1
<b>FACTURATION INTERNE DIRECTEMENT DANS LA VUE ÉLECTRIQUE</b>	<b>99,5</b>	<b>90,8</b>	<b>92,1</b>	<b>282,4</b>

»

(iii) « *Clé de répartition* »

*Les coûts de ce service peuvent être attribués directement à l'une ou l'autre des activités de l'organisation, en fonction des heures et des coûts attribuables aux besoins requis pour compléter les travaux de maintenance sur le réseau. Par conséquent, la clé de répartition est l'attribution directe en fonction de l'actif concerné.*

*Le tableau A2-9 présente la clé de répartition pour le Service industriel.*

**TABLEAU A2-9 :**  
**CLÉ DE RÉPARTITION – SERVICE INDUSTRIEL**

Activité de soutien	Produit et service	Clé de répartition
Services partagés	Service industriel	Attribution directe

»

(iv) « Une fois le coût complet des activités de soutien établi, la MCC adaptée repose sur cinq types de cheminement de coûts, dont quatre sont reconnus par la Régie, soit :

A. « Frais corporatifs » : permet d'allouer le coût complet d'une partie des activités des Services corporatifs vers la Vue électrique (voir section 4.1).

B. « Facturation interne capitalisée » : permet d'imputer directement les coûts associés aux services rendus dans les projets d'investissements.

C. « Facturation interne entre les différentes activités de soutien » : à titre d'exemple, l'activité de soutien « Services partagés » qui facture la part des espaces immobiliers à l'activité de soutien « Technologies numériques », afin que cette dernière puisse établir le coût complet de ses produits et services de technologies numériques.

D. « Facturation interne directe » : permet la facturation directe des coûts de certains produits et services qui sont attribuables directement aux activités de transport, de distribution et autres activités non réglementées d'Hydro-Québec. L'allocation des coûts se fait donc directement vers la Vue électrique.

De plus, pour la MCC adaptée, il a fallu ajouter un type de cheminement de coûts aux quatre précédemment identifiés, soit la :

E. « Facturation interne aux activités de la chaîne de valeur » : permet la facturation des coûts de certains produits et services qui sont attribuables aux activités de la chaîne de valeur, autrefois incluses dans les activités de transport, de distribution et d'activités non réglementées. Ce nouveau type de cheminement de coûts est décrit à l'étape 2 de la présente section. »

[note de bas de page omise]

(v) Au Tableau 5 de la référence (v), HQDT présente le sommaire des produits et services et des clés de répartition des activités de soutien.

### **Demandes :**

1.1 Dans le Tableau R-12.1 de la référence (ii) décrivant la répartition de la facturation directe par produits et services, la Régie constate qu'il n'y a pas de facturation interne directe pour le Service industriel (référence (iii)) et pour le service de Gestion intégrée des risques de l'entreprise et valorisation des stratégies d'affaires (référence (i)). Veuillez concilier les descriptions de clés de répartition mentionnées aux références (i) et (iii) avec les informations présentées à la référence (ii).

1.2 Veuillez préciser si la facturation interne aux activités de la chaîne de valeur décrite à la référence (iv) est effectuée uniquement selon des clés de répartition ou peut se faire aussi directement aux activités de la chaîne de valeur.

1.3 Pour chacun des produits et services de soutien du tableau 5 de la référence (v), veuillez préciser la répartition du coût complet selon le type de cheminement des coûts décrits à la référence (iv).

2. **Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 53;
  - (ii) Décision [D-2019-047](#), p. 8 et 9, par. 12 à 17.

**Préambule :**

- (i) « *Le service Environnement a les responsabilités suivantes :*
- *Participer à la réalisation d'évaluations et d'études d'impacts environnementaux pour toutes les phases d'études, d'avant-projet et de projets de portée nationale et internationale ;*
  - *Assurer la vigie et proposer des solutions afin d'identifier et atténuer les enjeux émergents ;*
  - *Promouvoir la filière hydro-électrique et les autres options d'énergie renouvelable ;*
  - *Offrir des services de soutien de proximité visant à assurer une prise en charge sur le terrain ;*
  - *Assurer une expertise de pointe et un soutien en matière de sols contaminés et de milieux industriels.*

*Clé de répartition*

*Pour rappel, à la fin de l'année 2017, le service Environnement a fait l'objet d'un regroupement administratif de l'ensemble des ressources œuvrant en environnement au sein d'une direction alors appelée Environnement. Ce regroupement avait pour but de faciliter l'harmonisation des pratiques de travail et de l'offre de services, en plus de permettre une synergie accrue du personnel. À la suite de ce regroupement, la clé de répartition Coûts estimés (en fonction des projets et des suivis environnementaux requis) est demeurée la même ; [...]. » [nous soulignons]*

(ii) « [12] *Le Transporteur informe la Régie des ajustements organisationnels apportés à l'automne 2017. Il a alors transféré ses activités et ses ressources liées à l'environnement vers la direction Environnement de la vice-présidence exécutive Affaires corporatives et gouvernance, qui regroupe maintenant toutes les ressources en environnement de l'entreprise. Il en résulte un transfert de 28 équivalents temps complet (ÉTC).*

[13] *Le Transporteur dépose également les organigrammes suivants :*

- *l'organigramme détaillé de TransÉnergie au 23 avril 2018;*
- *l'organigramme détaillé de la haute direction d'Hydro-Québec au 23 juillet 2018;*
- *l'organigramme des participations d'Hydro-Québec – 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> rangs au 31 décembre 2017.*

[14] Afin de rendre comparables les revenus requis autorisés par la décision D-2018-035 aux revenus requis de l'année de base 2018, le Transporteur indique qu'il a redressé les composantes des charges nettes d'exploitation (CNE) autorisées afin d'y refléter l'impact des ajustements organisationnels apportés à l'automne 2017 (-28 ÉTC).

[15] Le tableau 1 présente l'ajustement des CNE effectué pour l'année autorisée 2018. [Tableau omis]

[16] Le Transporteur souligne que les impacts liés aux ajustements organisationnels se reflètent dans ses revenus requis pour l'ensemble de l'année historique 2017, l'année de base 2018 et l'année témoin 2019.

[17] La Régie prend acte des renseignements ainsi fournis. »

### **Demandes :**

2.1 Veuillez élaborer sur le mode de cheminement des coûts du service Environnement mis en place par le Transporteur à la suite à la décision D-2019-047 en référence (ii) en précisant, si les coûts du service Environnement d'une part, cheminaient par le Centre de services partagés ou par les Unités corporatives et si, d'autre part, ces coûts faisaient l'objet d'une attribution directe vers le Transporteur ou cheminaient plutôt par les Frais corporatifs avant d'être répartis vers cette entité. Veuillez également préciser ces éléments pour le Distributeur et pour les activités non réglementées.

2.1.1. Veuillez justifier, le cas échéant, l'affirmation en référence (i) selon laquelle la clé de répartition du Service Environnement est demeurée la même durant la période entre la décision D-2019-047 et la demande formulée au présent dossier.

- 3. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 17, tableau 5 et p. 45;
  - (ii) Pièce [B-0014](#), p. 5, tableau R-1.1;
  - (iii) Pièce [B-0024](#), p. 37, R12.1;
  - (iv) Pièce [B-0040](#), p. 5 et 6, R9.1.

### **Préambule :**

(i) Le tableau 5 montre qu'Avant Une Hydro, la VPTIC assurait la fourniture du service de Conduite du réseau et que la clé de répartition était fonction du nombre de sites. Ce même tableau montre que désormais, ce service est associé à l'activité de soutien Technologies numériques et correspond au produit/service Télécommunications de réseau d'énergie. La clé de répartition est la capacité de bande passante en Mbps.

(ii) Le tableau R-1.1 détaille le coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique qui inclut notamment l'activité Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux (402,8 M\$), composée des sous-activités Conformité et fiabilité (24,4 M\$) et Conduite du réseau (378,5 M\$). Concernant cette dernière, 203,9 M\$ sont attribués au Transport, 48,9 M\$ à la Distribution et 125,7 M\$ au Non-réglementé.

(iii) « 12.1. Veuillez détailler le montant de la ligne « Facturation interne directe » (référence (ii)) en précisant les produits et services qui le composent, pour chacune des entités de la Vue électrique (Transport, Distribution, Non réglementé).

Réponse : Le tableau R-12.1 présente la Facturation interne directe de façon détaillée.

**TABLEAU R-12.1 :  
 FACTURATION INTERNE (FI) DIRECTE PAR PRODUITS ET SERVICES (2022, M\$)**

	FI directe			Total dans la vue électrique
	Transport	Distribution	Non réglementé	
<b>Technologies numériques</b>	<b>19,5</b>	<b>30,7</b>	<b>23,1</b>	<b>73,3</b>
Télécommunications de réseau d'énergie	6,8	12,1	11,5	30,4
Services de développement	12,7	18,6	11,6	42,9
<b>Services partagés</b>	<b>11,6</b>	<b>5,1</b>	<b>22,0</b>	<b>38,7</b>
Immobilier	4,5	1,7	1,3	7,5
Transport	1,1			1,1
Environnement	6,0	3,4	20,7	30,1
<b>Services corporatifs</b>	<b>20,8</b>	<b>10,0</b>		<b>30,8</b>
Affaires juridiques et réglementaires	20,8	10,0		30,8
<b>Innovation</b>	<b>37,6</b>	<b>43,6</b>	<b>35,3</b>	<b>116,5</b>
<b>Construction</b>	<b>10,0</b>	<b>1,4</b>	<b>11,7</b>	<b>23,1</b>
<b>FACTURATION INTERNE DIRECTEMENT DANS LA VUE ÉLECTRIQUE</b>	<b>99,5</b>	<b>90,8</b>	<b>92,1</b>	<b>282,4</b>

(iv) « 9.1 Veuillez confirmer la compréhension de l'AHQ-ARQ, basée sur la référence (i), selon laquelle Hydro-Québec connaît la capacité de bande passante affectée à chaque site de l'entreprise. Dans l'affirmative, veuillez ventiler la bande passante de 202 372 Mbps mentionnée à la référence (ii) sur les catégories suivantes de sites : production, transport, distribution, sites administratifs, centres de traitement de données et autres sites. Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi Hydro-Québec ne peut pas fournir l'information ainsi ventilée.

*Réponse :*

*HQTD le confirment. Dans l'entreprise, plus de 700 sites sont répertoriés. Chaque site n'est pas nécessairement dédié aux activités de transport, de distribution et autres activités non réglementées, mais bien à une activité de la chaîne de valeur ou de soutien. La répartition demandée n'est donc pas réalisable. Au même titre que lorsque la clé de répartition est l'ETC, il n'y a pas de ventilation détaillée par unité ou par équipe ou portion d'équipe pour une activité donnée.*

*Complément de réponse déposé le 1<sup>er</sup> novembre 2023 :*

*L'évolution de l'entreprise vers « Une Hydro » transforme les activités de façon à les rendre transverses, ce qui ne permettra plus d'associer spécifiquement celles-ci au Distributeur ou au Transporteur. Tout comme l'ensemble de l'organisation, l'activité Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux, à laquelle la majorité des sites dédiés ont été associés, a mis en œuvre cette évolution et procédera à une migration prochaine de ses systèmes opérationnels et de son organisation du travail. Considérant cette nouvelle réalité dans cette activité et afin de s'assurer d'avoir une clé de répartition pérenne, HQTD ont choisi de faire cheminer les coûts vers la chaîne de valeur, puisqu'à terme, l'attribution directe vers la Vue électrique ne sera plus possible.*

*Complément de réponse en suivi de la décision D-2023-129 :*

*Le tableau R-9.1 présente le nombre de sites par types de site pour chacune des activités de la chaîne de valeur et des activités de soutien.*

**TABLEAU R-9.1**  
**NOMBRE DE SITES PAR TYPES DE SITE POUR CHACUNE DES ACTIVITÉS DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN**

Type de site	Sites dédiés											Non dédiés	Total
	Activités chaîne de valeur						Activités de soutien			Sous-total			
	Ventes à l'exportation et développement de marchés	Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	Service technique et intégration réseau	Expertise et soutien technique aux opérations	Opération & maintenance	Mesurage	Innovation	Finance					
Batiment	2	135	1	6	20	14	178	2	1	3	115	296	
Centrale		100					100			-		100	
Centre traitement de données							-			-	6	6	
Poste		303					303			-		303	
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>538</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>14</b>	<b>581</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>121</b>	<b>705</b>	

Capacité (Mbps)												
Batiment	17 699	57 721	1	682	10 213	850	87 166	1 350	1 000	2 350	106 550	196 066
Centrale		26 064					26 064			-		26 064
Centre traitement de données							-			-	62 000	62 000
Poste		89 142					89 142			-		89 142
<b>Total</b>	<b>17 699</b>	<b>172 927</b>	<b>1</b>	<b>682</b>	<b>10 213</b>	<b>850</b>	<b>202 372</b>	<b>1 350</b>	<b>1 000</b>	<b>2 350</b>	<b>168 550</b>	<b>373 272</b>

*L'attribution directe pourrait être faite en ce qui a trait aux centrales et aux postes mais non pas pour les bâtiments. C'est pourquoi HQT D ont jugé qu'il était préférable de faire cheminer les coûts par le biais des activités de la chaîne de valeur. HQT D réitèrent que la plupart des sites dédiés sont associés à l'activité de la chaîne de valeur « Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux ». Cette activité prend en charge le contrôle à distance des flux électriques entre les centrales de production jusqu'au point de distribution en passant par des postes de transport. » [nous soulignons]*

**Demandes :**

- 3.1 Veuillez répartir le montant de 378,5 M\$ de la sous-activité Conduite du réseau (référence (ii)) en distinguant le montant associé aux activités de soutien et celui associé à la chaîne de valeur.
- 3.2 Veuillez préciser le montant du service de Télécommunications de réseau d'énergie qui pourrait être attribué directement aux entités de la Vue électrique en fonction de la réponse fournie en référence (iv) et ajuster le tableau présenté en référence (iii) en conséquence.
  - 3.2.1. Veuillez également ajuster le tableau présenté en référence (ii), en tenant compte des réponses aux questions précédentes.
- 3.3 Veuillez élaborer sur les raisons pour lesquelles HQT D n'a pas utilisé l'attribution directe pour la répartition des coûts relatifs aux centrales et aux postes, tel que mentionné en référence (iv).

- 4. Références :**
- (i) Pièce [B-0021](#), p. 73;
  - (ii) Pièce [B-0014](#), p. 7, tableau R-1.2;
  - (iii) Pièce [B-0024](#), p. 27 et 28, R9.6, R9.8 et tableau R-9.6;
  - (iv) Pièce [B-0026](#), p. 19, tableau R-11.2.

**Préambule :**

- (i) HQT D décrit la clé de répartition de la sous-activité de la chaîne de valeur Conduite du réseau de la manière suivante :

*« Les coûts résiduels correspondant à la sous-activité Conduite du réseau sont répartis dans la Vue électrique selon la clé de répartition des points banque de données (BDD) pondérés. Les points BDD représentent des éléments d'information sur les actifs installés sur le réseau. Cette notion avait été introduite comme base de facturation des activités de téléconduite du Transporteur au Producteur.*



*Afin d'obtenir une mesure cohérente entre les secteurs de production, de transport et de distribution, une pondération a dû être appliquée sur la volumétrie des points BDD. Le nombre important d'équipements du Distributeur ayant des points BDD aurait créé une distorsion en allouant une trop grande proportion de coûts associés à ce dernier. La pondération a été basée sur le nombre de points BDD par ETC occupant des emplois critiques (répartiteurs, opérateurs et agents) pour les secteurs de la production, du transport et de la distribution. Cette lecture est basée sur les ETC de ces secteurs, avant la mise en place de la nouvelle organisation. Cette vue initiale, ne pourra plus être reproduite, mais elle servira de point de référence pour les ajustements futurs au nombre de points BDD.*

*Avec les points BDD par ETC (points BDD pondérés) et en ayant comme balise la volumétrie associée aux points BDD de transport, il est possible de pondérer les points BDD pour les secteurs de la production et de la distribution. Cette mesure est plus représentative des efforts à réaliser en lien avec le volet Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux.» [nous soulignons] [note de bas de page omise]*

(ii) HQTQ présente les données de base (volumétrie) utilisées pour la répartition vers la Vue électrique des activités de la chaîne de valeur et de leurs sous-activités. Pour la sous-activité « Conduite du réseau », la volumétrie associée aux Points BDD pondérés (en %) est comme suit : Transport : 54 %, Distribution : 13 % et Non réglementées : 33 %.

(iii) HQTQ dépose la répartition des points BDD sans pondération :

**TABLEAU R-9.6 :**  
**RÉPARTITION DES POINTS BDD PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS**

	Points BDD <sup>1</sup>	
Transport	341 354	16%
Distribution	1 721 011	80%
Production	85 552	4%

1 - Données de juillet 2022, ajustées pour tenir compte de la téléconduite entre Transport et Production

HQTQ précise en réponse à la question 9.6 :

*« [...] Afin de rendre comparables les efforts entre les secteurs d'activités, le ratio de points BDD par ETC occupant des emplois critiques a été utilisé. Les ETC occupants des emplois critiques sont ceux, dans cette sous-activité, dont le travail sera influencé par les informations captées par les points BDD. Ce ratio permet donc de tenir compte de la réalité opérationnelle (nombre de points BDD par ETC critiques pour chacun des secteurs) et d'estimer ce que seraient les points BDD si une base commune (ratio du Transporteur dans ce cas) était appliquée afin d'éliminer le biais de la disparité du volume de points BDD entre les secteurs. » [nous soulignons]*

[...]

HQTD précise en réponse à la question 9.8 :

« Les points BDD seront lus de façon annuelle. En revanche, les ETC qui sont à la base de la pondération resteront les mêmes à moins de changements importants dans les pratiques d'affaires. » [nous soulignons]

(iv) HQTD présente la répartition des ETC critiques par secteurs, avant la transition vers la nouvelle organisation.

**TABLEAU R-11.2 :  
ETC CRITIQUES PAR SECTEURS**

	Transport	Distribution	Production	Total
ETC critiques	515	172	343	1 030

**Demandes :**

4.1 Veuillez détailler l'ensemble du calcul des ratios obtenus en référence (ii).

4.1.1. La Régie note que ce calcul inclut une pondération *ETC critiques* qui n'est pas basée sur la part de chaque secteur, mais plutôt sur une base commune (ratio du Transporteur) (références (i) et (iii)). Veuillez détailler le calcul de cette pondération et justifier cette méthodologie plutôt que d'utiliser la part des ETC de chaque secteur par rapport aux ETC critiques totaux (ie : Transport (515/1030) : 50 %; Distribution (172/1030) : 16,70 % et Production (343/1030) : 33,3 %) (selon les données de la référence (iv)).

4.2 Veuillez expliquer la note au bas du tableau R-9.6 de la référence (iii) qui précise que les données datent de juillet 2022 ajustées *pour tenir compte de la téléconduite entre Transport et Production*.

4.3 Veuillez fournir un exemple de changements importants dans les pratiques d'affaires (référence (iii)) qui mènerait à une réévaluation des ETC utilisés dans la clé de répartition BDD pondérées.

4.4 Veuillez préciser s'il serait possible de mettre à jour périodiquement (ex : 3 à 5 ans) l'évaluation des ETC utilisés pour la pondération de cette clé de répartition.

4.4.1. Si oui, veuillez préciser la méthodologie de cette mise à jour.

4.5 Veuillez préciser si HQTD a considéré une pondération qui serait fonction de données disponibles annuellement et fournir, le cas échéant, la description de cette pondération et les données sources associées.

5. Références :
- (i) Pièce [B-0024](#), p. 25, R9.2;
  - (ii) Pièce [B-0037](#), p. 14, R3.2;
  - (iii) Dossier R-4058-2018, pièce [B-0017](#), p. 8, tableau 3.

**Préambule :**

(i) « 9.2. *Veillez élaborer sur le choix d'une clé de répartition pour l'activité Conformité et fiabilité basée sur le nombre de normes et exigences (référence (i)).*

*Réponse :*

*La clé de répartition basée sur le nombre de normes et d'exigences a été retenue car elle permet de refléter les efforts déployés par les ressources de la sous-activité durant l'année selon le secteur d'activité, soit la production, le transport ou la distribution.*

*Même si, individuellement, chaque norme ou exigence ne demande pas le même effort sur une base annuelle, la clé de répartition permet de brosser un portrait fidèle de la répartition des efforts des diverses ressources. De plus, le nombre de normes et d'exigences fait l'objet d'une révision annuelle, ce qui en fait une donnée stable avec une méthodologie connue.* » [nous soulignons]

(ii) « 3.2 *En lien avec la réponse 9.3 sur la sous-activité Conformité et fiabilité de la référence (i), veuillez commenter la possibilité d'isoler le temps des employés pour certaines normes ou exigences plus matérielles (\$). Veuillez indiquer un seuil à considérer en ce sens (ex : isoler le temps des employés pour les 20 normes et exigences les plus matérielles) et déposer les résultats de la répartition qui en découlent à travers la Vue électrique.*

*Réponse :*

*HQTD ne voient pas de plus-value à recourir au temps consacré par les employés à une norme ou une exigence matérielle pour répartir les coûts de la sous-activité en question vers la Vue électrique, puisque l'exercice résulterait vraisemblablement en la même conclusion que celle découlant de l'utilisation de la clé de répartition retenue et expliquée à la réponse à la question 3.1.*

*En effet, l'effort requis à l'égard d'une telle norme ou exigence matérielle se situe davantage au niveau de l'application des normes, ce qui n'est pas de la responsabilité de la sous-activité Conformité et fiabilité. En effet, le rôle de cette dernière sous-activité consiste principalement à la mise en œuvre, la surveillance et au rendre-compte des normes et exigences. L'effort d'isoler le temps de ces employés serait très important pour parvenir ultimement aux mêmes proportions obtenues au moyen de la clé de répartition retenue, les efforts requis par normes ou exigences étant semblables.* En conséquence, et nonobstant la matérialité de l'exigence, la méthode optimale de répartition du temps et des efforts consacrés aux activités de conformité et de fiabilité des employés demeure l'utilisation de la clé de répartition établie précédemment, en proportion de l'applicabilité des exigences de fiabilité aux activités de transport, de distribution et de production. » [nous soulignons]

(iii) Dans le cadre de son dossier tarifaire 2019, le Transporteur présente un état de situation de l'implantation, de l'application et du maintien de la conformité aux versions 6 et 7 des normes CIP de la NERC et les coûts associés.

**Tableau 3**  
**Évolution des coûts – conformité aux normes CIP (M\$)**

Composantes - M\$	Année historique 2017			2018						Année témoin 2019		
	Récurrent	Spécifique	Total	D-2018-035			Année de base			Récurrent	Spécifique	Total
				Récurrent	Spécifique	Total	Récurrent	Spécifique	Total			
<b>Masse salariale</b>	1,8	0,1	1,9	3,0		3,0	3,2	0,1	3,3	3,4	0,1	3,5
<b>Autres charges directes</b>	0,1	0,0	0,1	0,0	1,2	1,2	0,0	3,0	3,0	0,0	2,0	2,0
Services externes	0,1	0,0	0,1		0,8	0,8	0,0	0,8	0,8	0,0	0,7	0,7
Stocks, achats de biens, ressources financières, location et autres		0,0	0,0		0,4	0,4		2,2	2,2		1,3	1,3
<b>Charges de services partagés</b>	9,7	0,6	10,3	8,4	1,3	9,7	8,0	1,3	9,3	7,8	1,5	9,3
Technologies de l'information et des communications	4,2	0,5	4,7	3,1	1,3	4,4	3,1	1,3	4,4	3,0	1,3	4,3
Unités corporatives	5,5		5,5	5,3		5,3	4,9		4,9	4,8	0,2	5,0
Équipement		0,1	0,1			0,0			0,0			0,0
<b>Coûts capitalisés</b>		0,8	0,8		2,1	2,1			0,0			0,0
<b>Total</b>	11,6	1,5	13,1	11,4	4,6	16,0	11,2	4,4	15,6	11,2	3,6	14,8
ÉTC	12	1	13	19	0	19	19	1	20	21	1	22

**Demandes :**

- 5.1 Veuillez concilier l'affirmation à la référence (i) selon laquelle « *individuellement, chaque norme ou exigence ne demande pas le même effort sur une base annuelle* » avec l'affirmation à la référence (ii) selon laquelle « *les efforts requis par normes ou exigences étant semblables* ».
- 5.2 En lien avec la référence (ii), veuillez indiquer sous quelle(s) activité(s) de soutien ou de la chaîne de valeur sont alloués les coûts d'application des normes et exigences en précisant le cheminement et la répartition des coûts associés.
- 5.3 Veuillez préciser si la MCC adaptée a un impact sur le niveau total des coûts qui serait alloué au Transporteur en lien avec les normes CIP en comparaison avec les coûts identifiés en référence (iii). Veuillez élaborer sur les différences, le cas échéant.
- 5.4 Veuillez préciser à quelles données de la référence (iii) correspondent les coûts de la sous-activité de la chaîne de valeur Conformité et fiabilité du réseau.